



Certificat FSEA

**Guide pratique pour les experts J+S/esa
(futurs ou actuels) désirant obtenir le certifi-
cat FSEA**

**Un document de la Formation du Sport des
jeunes et des adultes**

Sommaire

Introduction	3
1. Conditions d'admission	4
1.1. Reconnaissance d'expert	4
1.2. Attestation d'expérience pratique	4
2. Travail à effectuer avant le module	5
3. Procédure d'inscription	6
4. Module complémentaire en vue de l'obtention du certificat FSEA	7
5. Conditions d'obtention du certificat FSEA	8
5.1. Validité du certificat	8
6. Divers	8
7. Information	9
8. Remarque finale	9

Introduction

Plus de 1000 experts des programmes d'encouragement «Sport des adultes Suisse esa» et «Jeunesse+Sport» ont obtenu le certificat FSEA durant la première phase de certification (de 2012 à 2017).

Le présent document contient toutes les informations utiles pour les experts esa ou J+S désirant obtenir le certificat FSEA.

1. Conditions d'admission

1.1. Reconnaissance d'expert

Les experts qui souhaitent s'inscrire au module complémentaire en vue d'obtenir le certificat FSEA doivent être titulaires d'une reconnaissance d'expert valable, enregistrée dans la banque de données nationale pour le sport (BDNS). Ils doivent en outre joindre à leur inscription un extrait imprimé de leur biographie sportive (issu de la BDNS).

1.2. Attestation d'expérience pratique

A l'inscription, les experts doivent justifier d'une expérience pratique de formateur d'adultes d'au moins 150 heures. Cette expérience doit en principe avoir été acquise avec des groupes d'adultes de trois personnes au moins (adultes = personnes de 16 ans et plus, selon la définition de la FSEA). Ces 150 heures doivent être réparties sur 2 ans au moins. Elles peuvent inclure aussi bien des activités de formation dans J+S et dans esa que d'autres activités équivalentes, pour autant que celles-ci revêtent un caractère formateur. L'attestation se présente sous la forme d'un formulaire de déclaration.

Exemples:

- Groupes de travail
- Groupes d'échange
- Groupes de projets
- Séances

Sont comptées les heures (et non les leçons) durant lesquelles les experts étaient en contact avec les participants. Les travaux préparatoires et de suivi ne sont pas pris en compte.

2. Travail à effectuer avant le module

Lecture de l'ouvrage «Les interventions lors de cours en groupes» de Rita Milesi (nouvelle édition 2015).

- Les participants lisent ce livre (27 pages) avant le module et l'apportent lors du module.
- Ils le reçoivent en même temps que la confirmation d'inscription.

3. Procédure d'inscription

Les experts J+S/esa qui répondent aux conditions d'admission peuvent s'inscrire au moyen du formulaire «Inscription au module complémentaire en vue de l'obtention du certificat FSEA» et envoyer celui-ci à:

Office fédéral du sport OFSPO
Sport des jeunes et des adultes
Cours

2532 Macolin

ou par courriel à: sveb-zertifikat@baspo.admin.ch.

Le formulaire d'inscription doit impérativement contenir toutes les données personnelles requises, ainsi que l'attestation d'expérience pratique.

Une fois les inscriptions examinées et les participants sélectionnés, le résultat de la sélection est communiqué à tous les inscrits.

Après avoir suivi et réussi le module, les participants reçoivent une facture de CHF 500 pour l'établissement du certificat, la bibliographie citée, les repas et l'hébergement.

4. Module complémentaire en vue de l'obtention du certificat FSEA

La formation de deux jours permet aux candidats au certificat FSEA d'échanger leurs expériences dans les domaines suivants:

Thèmes abordés durant la partie principale du module:

- Dynamique de groupe et interventions
- Formes de réflexion
- Méthodes de contrôle des objectifs et d'évaluation
- Animation

Thèmes abordés durant la partie informative:

- Aperçu du système de la formation des adultes en Suisse
- Valeur du certificat FSEA dans la formation des adultes en Suisse
- Possibilités de formation continue dans un autre domaine que le sport (autres certificats, brevet)

5. Conditions d'obtention du certificat FSEA

Les candidats ayant suivi intégralement le module sont habilités à recevoir le certificat FSEA.

Ces certificats leur sont remis personnellement avant la fin du module.

Important: participer au module complémentaire ne permet pas de prolonger une reconnaissance J+S ou esa!

5.1. Validité du certificat

La validité du certificat FSEA (BFFA-M1, certificat de module 1) est illimitée.

6. Divers

Le cours, dirigé par deux animateurs, a lieu à partir de 10 participants et jusqu'à 36 participants au maximum.

7. Information

Les candidats au certificat FSEA sont informés comme suit:

Qui?	Quand?	Comment?
Futurs experts	Cours d'experts, 1 ^{re} partie	Remise du guide pratique avec explications
Experts actuels (version 1)	Lors de la formation continue	Remise du guide pratique avec explications
Experts actuels (version 2)	Sites Internet J+S/esa	Informations à la rubrique «Actualités» et téléchargement du guide pratique
Experts actuels (version 3)	Par téléphone ou par courriel	Envoi du guide pratique par courrier postal ou par courriel

8. Remarque finale

L'OFSPPO a obtenu en février 2015 le renouvellement de son autorisation à délivrer le certificat FSEA. Depuis 2015, les certificats sont délivrés selon les règles décrites dans le présent guide. Toute remarque ou suggestion à ce sujet est la bienvenue. Merci de contacter le secrétariat des cours SJA à l'adresse suivante: sveb-zertifikat@baspo.admin.ch.